

1616_021.jpg

Histoire de nostre temps. 21

ceux qui se sont ioints & vnis avec luy.

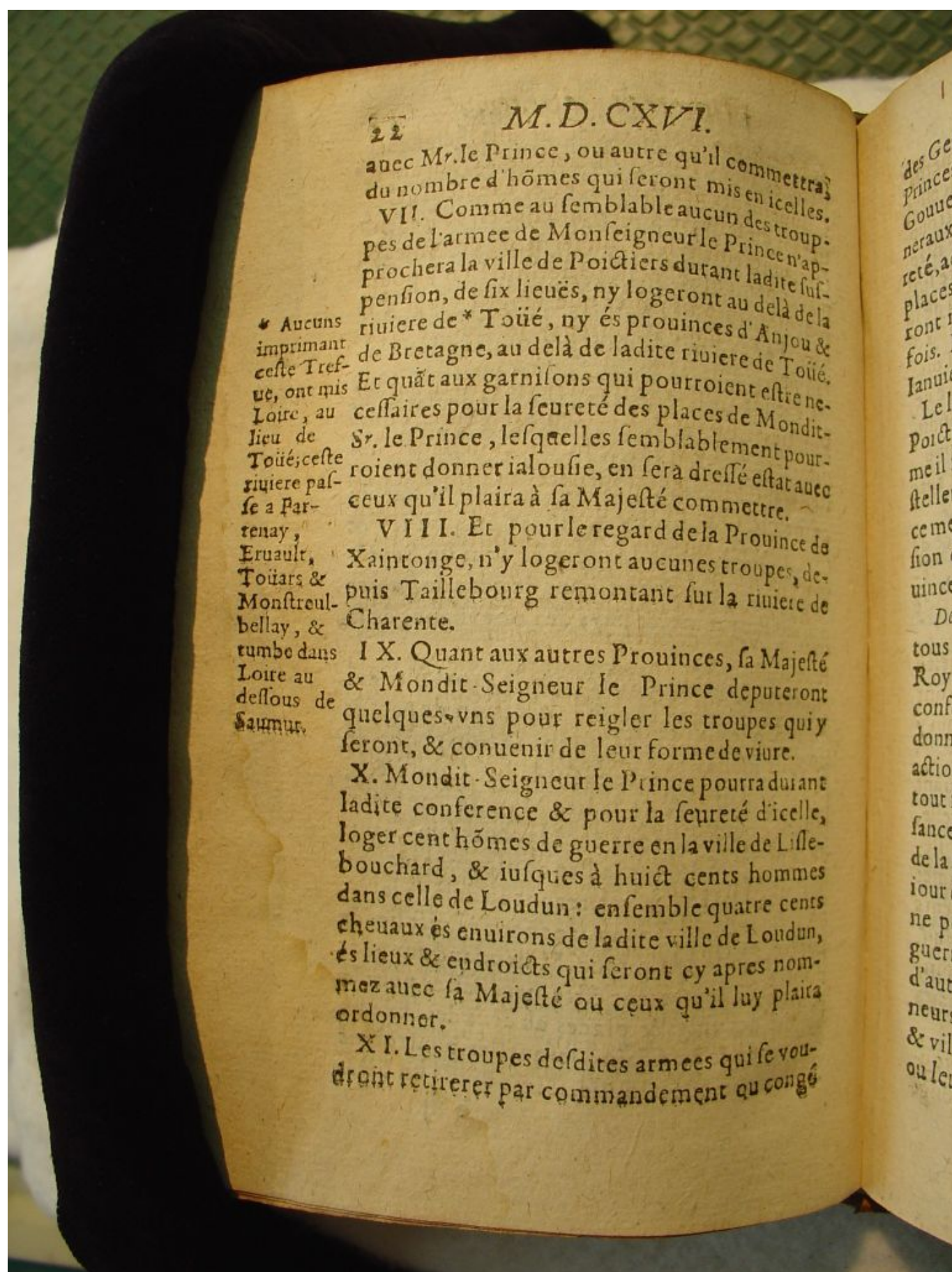
IV. Et pour faire que ladite suspension d'armes soit promptement executée & obseruée par toutes les Prouinces du Royaume, sa Majesté sera suppliée tres-humblement d'y enuoyer en diligence les commandemens necessaires pour la faire publier. Et si attendant ladite publication aucunes personnes estoient arrestez prisonniers apres ledit trentiesme iour du present mois, sont dès à present declaréz de mauuaise prise, & serot relaschez à la premiere demande qui en sera faite de part & d'autre.

V. Durant ladite suspension ne sera fait de part & d'autre aucune fortification es villes & places prises depuis le premier iour de Septembre dernier, ny aucune lencee de gens de guerre dans le Royaume, & pays de l'obeyssance de sa Majesté.

VI. Et pour empescher que la proximité des armées n'apporte aucune alteration de part & d'autre; a esté accordé, sous le bon plaisir de sa Majesté, qu'en attendant ladite Conferée, nuls des troupes de sadite Majesté, ne passeront, ny demeureront deçà la riuere du Clain. Comme aussi durant ladite conference les forces de sa Majesté se retireront au delà de la riuere de Vienne, sans approcher de huit lieues de ladite ville de Loudun. Mais quand aux garnisons qui pourroient estre necessaires pour la seureté des villes & places au deçà des riuieres de Vienne & du Clain, lesquelles pourroient donner quelque ialousie, il sera dressé vn Estat

b iij

1616_022.jpg



1616_023.jpg

Histoire de nostre temps. 23

des Generaux d'icelles, ou desdits Seigneurs Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, Gouverneurs des Prouinces, & Lieutenans Generaux du Roy, le pourront faire en toute secreté, aduertissant les Gouverneurs des villes & places par lesquelles ils passeront: Et n'y pourront neantmoins passer que vingt à vingt à la fois. Fait & signé à Fontenay le Comte le 20. Ianuier, 1616.

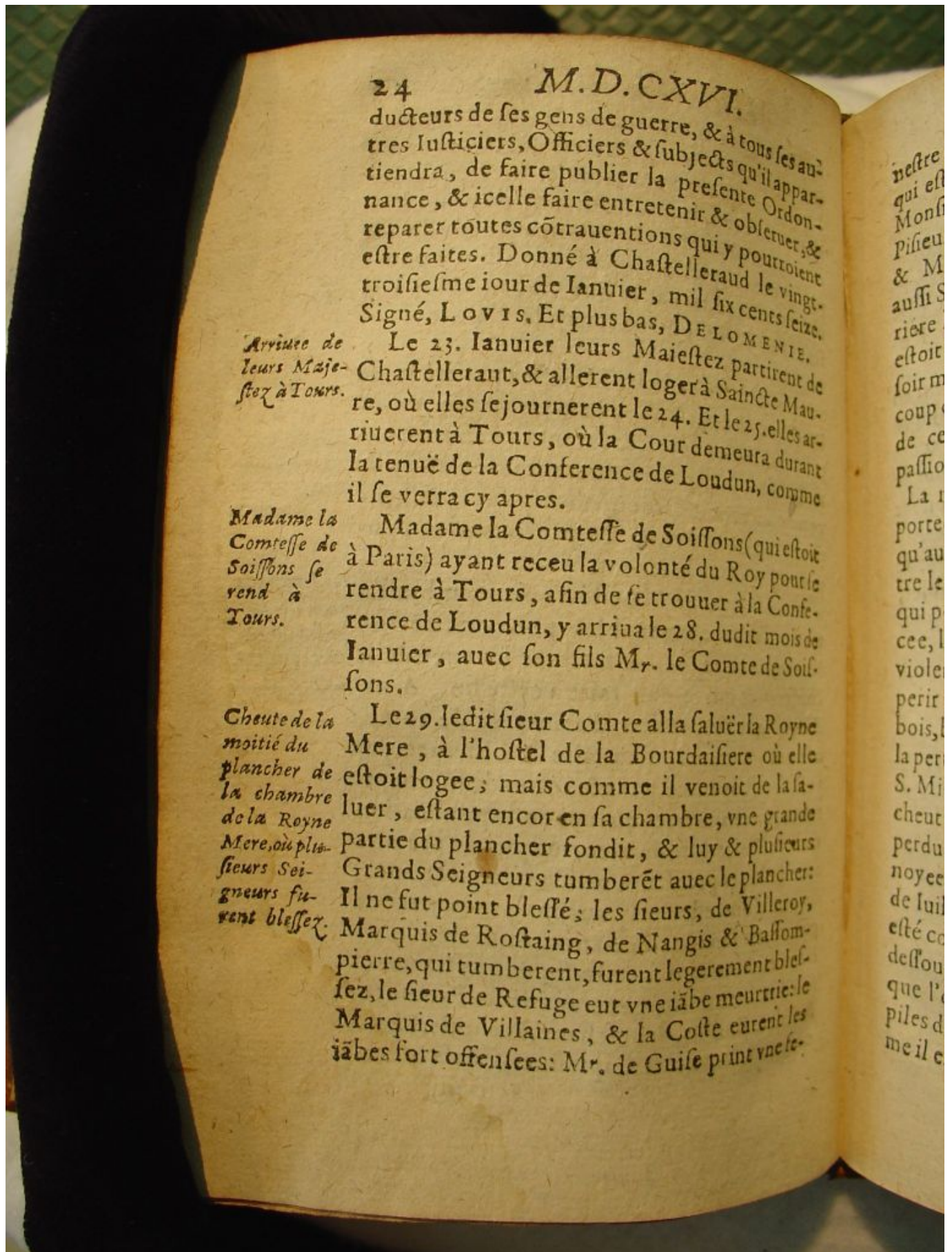
Le lendemain 21. leurs Majestez partirent de Poictiers, durant vne extreme froidure, comme il sera dit cy après, & furent coucher à Chastelleraut; où elles seiournerent iusqu'au 23. Et ce mesme iour l'Ordonnance pour la suspension d'armes fut enuoyee par toutes les Prouinces: En voicy la teneur.

De par le Roy. Sa Maieité voulant embrasser tous moyens conuenables pour mettre son Royaume en repos, & faciliter la tenuë de la conference qui se doit faire à ceste fin, A ordonné que suspension d'armes & de toutes actions militaires, sera faire & obseruee par tout son Royaume, pays & terres de son obeyssance, à commencer du iour de la publication de la presente Ordonnance, iusques au premier iour de Mars prochain: pendant lequel temps, ne pourront estre pris aucuns prisonniers de guerre, ny faict aucunes entreprises de part ny d'autre. Mandans à ceste fin à tous Gouverneurs & Lieutenans generaux de ses Prouinces & villes, Baillifs, Seneschaux, Prenosts, Iuges, ou leurs Lieutenans. Capitaines, Chefs & com-

*Ordonnance
pour la sus-
pension d'ar-
mes durant
la Trefue.*

b iiii

1616_024.jpg



1616_025.jpg

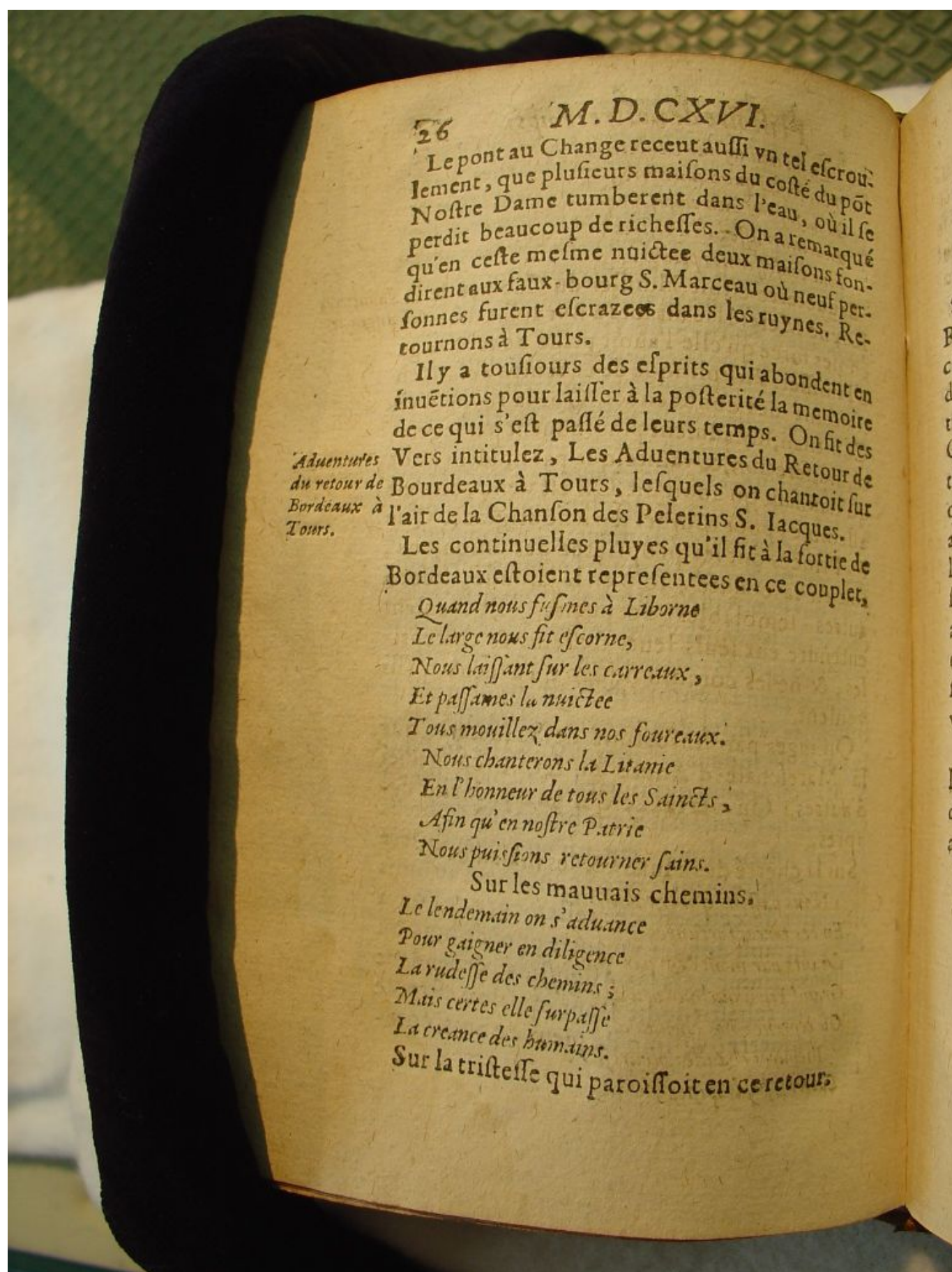
Histoire de nostre temps. 25

nostre & s'y tint sans tumber. La Royne Mere qui estoit en l'autre partie du plancher, avec Monsieur le Chancelier, le President Janin, & plusieurs Secretaire d'Estat, qui parloient à elle, & Mademoiselle de Vendosme & de Seaux aussi Secretaire d'Estat, lesquels estoient derrière la chaire, ne tumberent point. Le Roy estoit allé à Amboise dès le matin, & revint ce soir mesme en bonne santé: ce qui donna beaucoup de contentement à plusieurs qui parloient de cest accident diuersement & selon leurs passions.

La nouvelle de ceste cheute de plancher fut portée à Paris dès le lendemain, qui ne fut qu'une augmentation de douleur: Car la nuit d'entre le 29. & le 30. Iannier la riuere de Seine qui pour l'extreme froidure s'estoit prise & glacée, le doux temps venu, se desbada d'une telle violence que les glaces emmenerent & firent perir un grand nombre de bateaux chargez de bois, bled, vin, sel, & autres marchandises, dont la perte ne se peut estimer: Un costé du Pont S. Michel (celuy qui regardoit le Petit pont) cheut dans l'eau, où il y eut beaucoup de biens perdus, mais il n'y eut qu'une chambrière noyée. L'autre moitié de ce pont cheut au mois de Juillet de ceste année: tellement que l'on a esté contraint de faire un autre pont de bois au dessous, tirant vers les Augustins, cependant que l'on rebastit ledit Pont, qui doit estre de piles de pierre, & non de pieux de bois, comme il estoit.

*Cheute du
Pont S. Mi-
chel.*

1616_026.jpg



26

M. D. CXVI.

Le pont au Change receut aussi vn tel escrou-
lement, que plusieurs maisons du costé du pôt
Nostre Dame tumberent dans l'eau, où il se
perdit beaucoup de richesses. On a remarqué
qu'en ceste mesme nuictée deux maisons fon-
dirent aux faux-bourg S. Marceau où neuf per-
sonnes furent escrazees dans les ruynes. Re-
tournons à Tours.

*Aduentures
du retour de
Bordeaux à
Tours.*

Ily a tousiours des esprits qui abondent en
inuétions pour laisser à la posterité la memoire
de ce qui s'est passé de leurs temps. On fit des
Vers intitulez, Les Aduentures du Retour de
Bordeaux à Tours, lesquels on chantoit sur
l'air de la Chançon des Pelerins S. Iacques.

Les continuelles pluyes qu'il fit à la sortie de
Bordeaux estoient representees en ce couplet,

*Quand nous fismes à Liborne
Le large nous fit escorne,
Nous laissant sur les carreaux,
Et passames la nuictée
Tous mouillez dans nos fourreaux.
Nous chanterons la Litanie
En l'honneur de tous les Saincts,
Afin qu'en nostre Patrie
Nous puissons retourner sains.*

*Sur les mauuais chemins.
Le lendemain on s'aduance
Pour gaigner en diligence
La rudesse des chemins;
Mais certes elle surpasse
La creance des humains.
Sur la tristesse qui paroissoit en ce retour.*

1616_027.jpg

Histoire de nostre temps.

27

En fin trouuafmes Aubeterre
 Plus tristes que Sauueterre,
 Nous fufmes bien empeschez
 De treuuer assez de Prestres
 Pour confeſſor nos pechez.

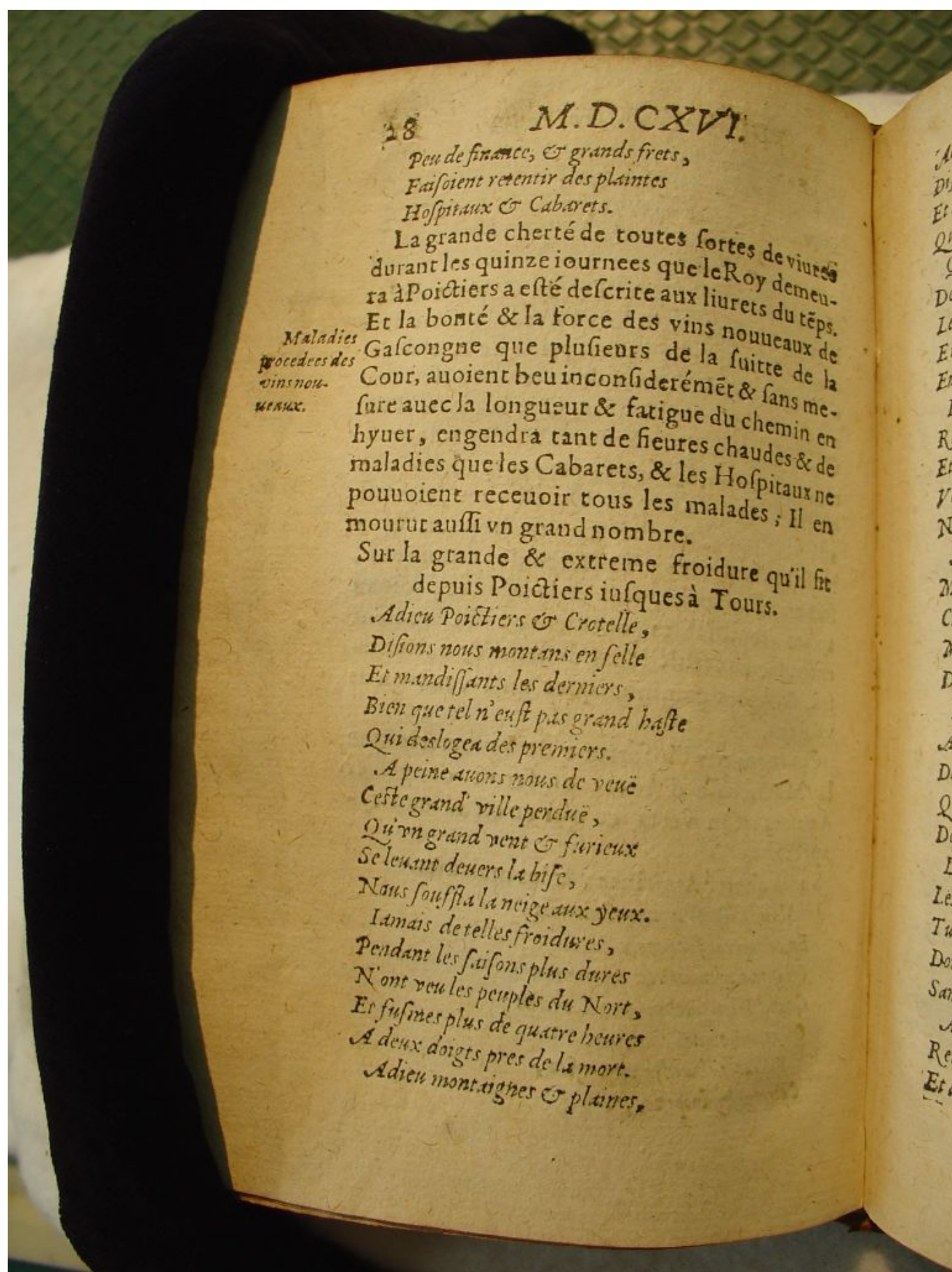
Sauueterre estoit Huiffier du Cabinet de la Sauueterre
 Royne Mere: Il se dit lors à Bordeaux diuerſes disgracié.
 choses surce qu'elle l'auoit priué de ſa charge
 d'Huiffier. Vn Politique de ce temps a eſcrit en
 traittant des confidences, Que la ruyné d'un
 Courtiſan, luy aduient plus ſouuent par legere-
 té, indiscretion, & vanité, que par infidelité; Et
 qu'il ne faut qu'auoir dit, On eſt venu, on s'eſt
 aſſemblé; pour tumber en vne diſgrace. Que
 les Princes ont les proprieté des amoureux,
 ſoit en la crainte, ſoit en la jalouſie, ſoit en
 autres ſemblables accidens: Et veulent
 entendre eux ſeuls leurs deſſeins & entrepri-
 ſes, & ne les communiquer qu'à ceux qu'ils
 veulent.

On iugea par l'infortune de Sauueterre que
 la Mareſchale d'Ancre en feroit congedier
 d'autres: On verra ce qui en eſt aduenü cy-
 apres.

Sur la cherté des viures, & les maladies.

Nous paſſons quinze iournees
 En ces terres fortunees
 Criants par monts & par vaux
 Grand Dieu quelque peu d'uoine
 Ou reprenez nos cheuaux.
 Fieures chaudes, pleureſſes,
 Catarrhes, hydropiſſes,

1616_028.jpg



28

M. D. CXVI.

Peu de finance, & grands frets,
Faisoient retentir des plaintes
Hospitaux & Cabarets.

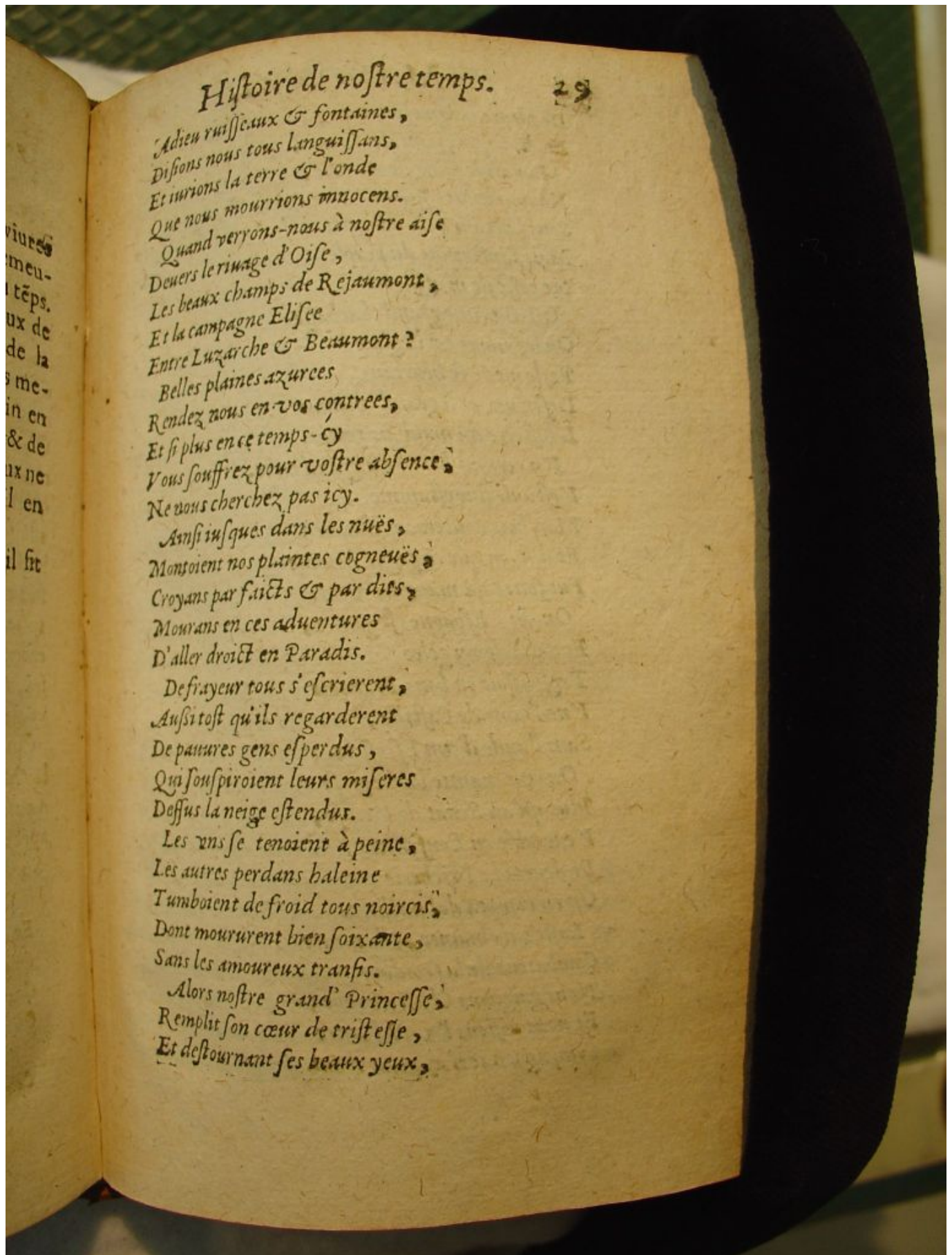
La grande cherté de toutes sortes de viures
durant les quinze iournees que le Roy demeu-
ra à Poictiers a esté descrite aux liurets du tēps.
Et la bonté & la force des vins nouveaux de
Gascongne que plusieurs de la suite de la
Cour, auoient beu inconsiderémēt & sans me-
sure avec la longueur & fatigue du chemin en
hyuer, engendra tant de sieures chaudes & de
maladies que les Cabarets, & les Hospitaux ne
pouuoient receuoir tous les malades; Il en
mourut aussi vn grand nombre.

Maladies
procedes des
vins non-
ueux.

Sur la grande & extreme froidure qu'il fit
depuis Poictiers iusques à Tours.

Adieu Poictiers & Crotelle,
Disons nous montans en selle
Et mandissans les derniers,
Bien que tel n'eust pas grand haste
Qui deslogea des premiers.
A peine auons nous de veüe
Ceste grand' ville pendue,
Qu'un grand vent & furieux
Se leuant deuers la bise,
Nous souffla la neige aux yeux.
Iamais de telles froidures,
Pendant les saisons plus dures
N'ont veu les peuples du Nort,
Et fusmes plus de quatre heures
A deux doigts pres de la mort.
Adieu montaignes & plaines,

1616_029.jpg



1616_030.jpg

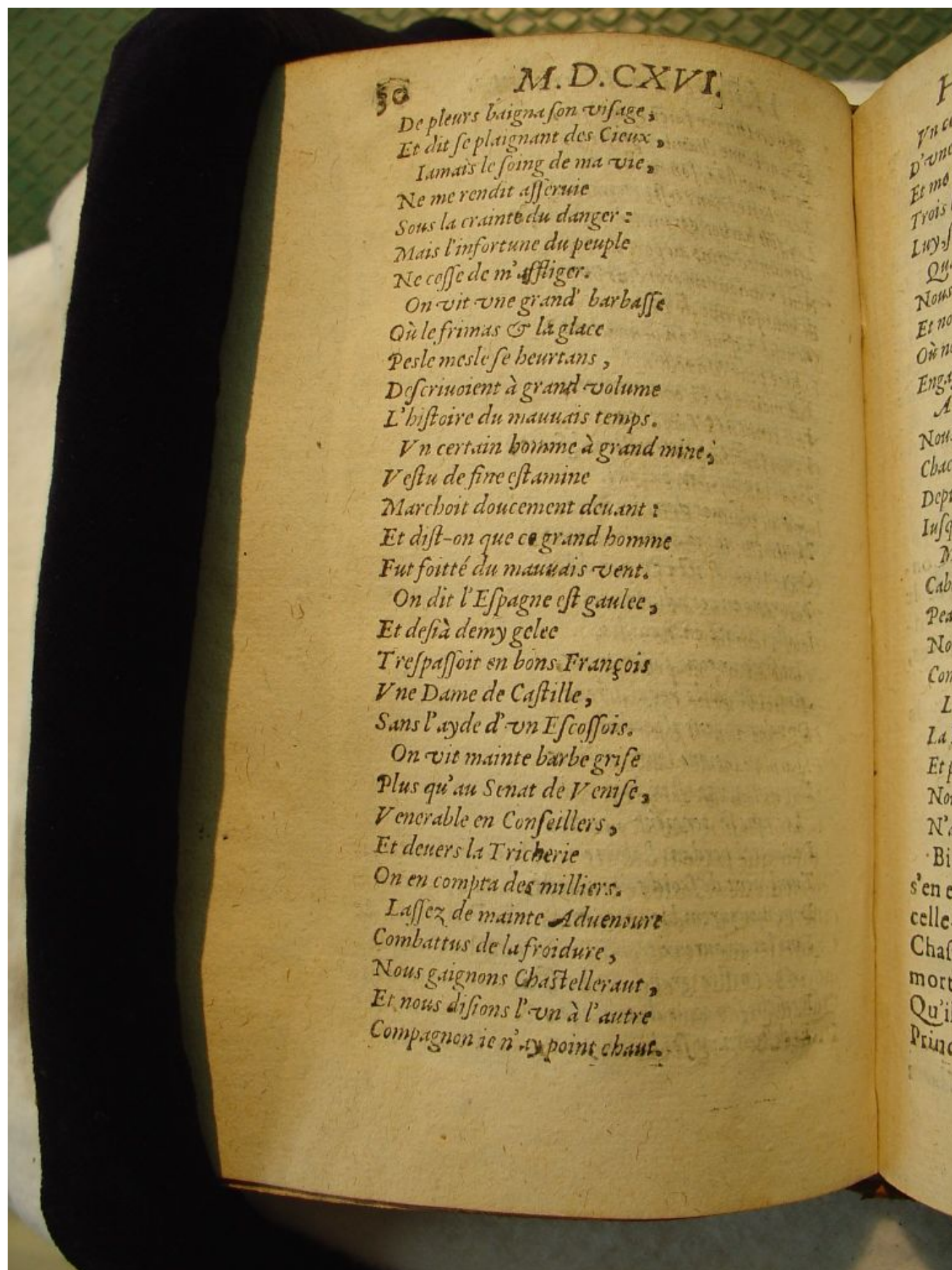


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan